N° 311. Vendredi 31 Décembre 1847. 18me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
La Haye, ...
Pour un an . . . 28 fl.
» six mois . . 14 »
» trois mois. . 7 »

PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes ... compris et 20 cts. par ligne ...

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, Lage Nieuwstraat derrière le Prinsegracht, Noordzijde.
BUREAUX POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction franc de ports.

A partir du 1er Janvier prochain, le bureau du Journal de La Haye sera transféré au SPUI, Q, n° 75.

LA HAYE, 30 Décembre.

Le *Journal Officiel* publie dans son numéro de ce jour, l'arrêté royal suivant :

Nous GUILLAUME II, *etc.*

Vu le rapport de Notre ministre des colonies, en date du 12 novembre 1847, n° 399, secret;

Notre conseil d'Etat entendu (avis du 7 décembre 1847, let. C.);

Sur le rapport ultérieur de Notre ministre des colonies, en date du 16 de ce mois, let. B., n° 438, secret;

Avons arrêté et arrêtons :

ARTICLE UNIQUE.

Les articles 70 et 71 du règlement concernant la direction du gouvernement de la colonie de Surinam sont rapportés et remplacés par la disposition suivante :

« Le commerce et la navigation dans la colonie de Surinam » sont ouverts pour toutes les nations avec lesquelles le royaume » des Pays-Bas est en relations d'amitié.

» Des dispositions particulières règleront les conditions de » l'admission et le montant des droits à percevoir. »

Notre ministre des colonies est chargé de l'exécution de cet arrêté, dont copie sera expédiée au conseil d'Etat.

La Haye le 17 décembre 1847.

Le ministre des colonies, GUILLAUME.
J. C. BAUD.

Cet arrêté est accompagné d'une disposition de Son Exc. le ministre des colonies, portant que l'arrêté royal entrera en vigueur le 1er mai 1848; et qu'à partir de cette date le tarif des droits d'entrée et de sortie à introduire dans la colonie de Surinam, pour ce qui concerne les navires de *nations étrangères*, se basera de manière à ce qu'ils auront à acquitter le montant double des droits perçus sur les bâtiments néerlandais.

Le *Nederlandsche Stoompost* annonce que le Roi, conformément à son arrêté du 8 de ce mois, a accordé à l'administration du chemin de fer hollandais l'autorisation d'employer à l'usage public, le télégraphe magnétique entre Amsterdam et Rotterdam; S. M. a en outre accordé à MM. C. C. van Hall et E. Wenckebach l'autorisation d'établir un télégraphe magnétique entre Amsterdam et le Helder, et à M. E. Wenckebach l'établissement d'un télégraphe entre Rotterdam et Brouwershaven, et au besoin jusqu'à Flessingue.

A la Bourse d'Amsterdam d'avant-hier les fonds hollandais montraient une grande fermeté, et hier de nombreux achats qui se sont effectués en intégrales, ont de nouveau agi favorablement sur ces fonds.

Les fonds espagnols étaient également plus demandés. Des autres fonds étrangers les portugais et les autrichiens étaient un peu plus faibles que la veille; tous les cours des autres fonds étrangers n'ont éprouvé aucune variation.

La session des chambres françaises a été ouverte avant-hier. On trouvera plus loin le discours prononcé à cette occasion par le roi Louis-Philippe. Il ne se distingue par aucune phrase saillante des discours antérieurs. Sur la question extérieure, le discours est un peu vague. Il est affirmatif pour le maintien de la paix; mais, pour la Suisse et l'Italie, il exprime des vœux plus qu'il ne fait de déclarations. Il dit à la Suisse à quelles conditions les puissances renoncent à leur projet de médiation. Il engage les peuples de l'Italie à ne se lancer dans les réformes que d'accord avec leurs gouvernements. Mais les peuples de l'Italie ne sont plus, nous le craignons, en état d'écouter encore les conseils, même ceux qui leur viennent de si haut.

La question intérieure est beaucoup plus nette. Le cercle dans lequel doivent se renfermer les réformes est tracé de manière à ne laisser aucune place ni à la réforme électorale, ni à la réforme parlementaire. Le discours royal fait aussi allusion aux banquets réformistes. Il y aura là matière à de longs et orageux débats.

Toutes les sommités et les illustrations de la France assistaient à cette séance royale. On y remarquait entr'autres M. le maréchal Soult, M. le maréchal Bugeaud, le duc de Broglie.

La Haute-Cour des Pays-Bas vient de résoudre une question fort importante pour les habitants des forteresses.

Il s'agissait de savoir si la loi du 16 novembre 1814, et plus particulièrement les art. 11 et 12 de cette loi, qui prohibent toute nouvelle construction en dedans des 3000 mètres de distance des forteresses de 1re et de 2e classe, sans l'autorisation préalable, sont également applicables aux villes dont les fortifications ont été établies *après* 1814 ?

La Haute Cour a décidé, conformément aux conclusions du procureur-général, qu'il résulte clairement des dispositions continues dans les susdits art. 11 et 12 et de leurs rapports avec d'autres dispositions de la même loi, que la prohibition dont il s'agit n'est applicable qu'aux forteresses existantes à l'époque de la promulgation de la susdite loi, c'est à dire en 1814.

La Diète suisse a, dans la séance du 24, accordé au canton d'Unterwald un délai de cinq ans pour payer sa contribution. Les séances seront suspendues pour quelques jours à cause de l'absence d'un grand nombre de députés.

Le délai accordé à Unterwald avait été fortement combattu comme établissant un précédent; la *Suisse*, le journal de M. Druey, ne s'en montre pas très-satisfaite. Le même journal paraît considérer comme très-insuffisante une réforme du pacte dans le sens de l'acte de médiation.

Après avoir vu chasser et rançonner les pauvres religieux qui enseignaient les enfants de Fribourg, et exiler les sœurs de charité qui en secouraient les malades, les moines hospitaliers du Mont-Saint-Bernard devaient s'attendre à un prochain conflit avec les radicaux. Ce conflit ne s'est point fait attendre; et, à cette heure, il est très-vraisemblable que cette maison célèbre, qui a rendu à la vie tant de malheureux voyageurs mourant de froid et de faim, est déjà prise d'assaut par quelques délégués de ces messieurs du radicalisme. Les bons frères du Saint-Bernard trouvent que leur argent est beaucoup mieux employé au service de l'œuvre de charité qu'ils poursuivent avec tant de dévouement et de courage du haut de leurs âpres montagnes, que s'ils le laissaient prendre dans l'intérêt d'une cause dont leur cœur simple et droit sait apprécier le véritable caractère. Aussi, refusent-ils de payer l'impôt extraordinaire dont on a bien voulu les frapper.

Les radicaux, impatients de toucher, insistent et se fâchent; mais les vénérables Augustins tiennent bon. Ils ont pour eux la confiance que donnent l'accomplissement d'un devoir et l'admiration de toutes les âmes reconnaissantes ou charitables de l'Europe. Forts de cette confiance, ils ne reculent donc pas d'une semelle. Que va-t-il advenir? Nous n'en savons rien encore; mais il est très-probable que les radicaux auront recours à la violence et briseront sans pudeur les portes de cette hospitalière maison, qui ne s'est jamais fermée devant aucune infortune.

On lit dans l'*Union monarchique* :

« Nous avons parlé, il y a quelques jours, de conférences diplomatiques ayant eu lieu à Francfort, concernant la question suisse. Aujourd'hui nous sommes à même de compléter nos renseignements. Les cabinets de Vienne et de Berlin ont adressé, au sujet de la Suisse et de la question de la *révision du pacte*, une communication à la haute Diète germanique. Une séance a eu lieu à cet effet le 10, sous la présidence de M. le comte de Dœnhoff, ambassadeur de Prusse. Onze membres de la Diète germanique étaient présents, six étaient représentés par des délégués. Tous furent d'accord d'approuver la conduite des grandes puissances vis-à-vis du *Vorort* suisse, et il fut également décidé que si la Suisse allait changer sa constitution actuelle pour remplacer la souveraineté cantonale par un système unitaire les *puissances contractantes* du traité de Vienne *cesseraient de garantir la neutralité suisse*.

» Quant au ministre de Russie, M. de Krüdner, qui a dû se retirer de la Suisse à Francfort, il n'avait point encore reçu de nouvelles instructions. La Russie n'a point adressé de notes à la Suisse, parce que le cabinet de Saint-Pétersbourg n'a point voulu faire une menace après coup et sans effet. »

Le gouvernement suédois, écrit-on de Stokholm le 17 décembre, a présenté à la Diète le projet d'une nouvelle loi sur la douane, qui abolit un grand nombre de prohibitions, et qui remplace le droit *ad valorem* par un tarif fixe. Les dispositions de ce projet sont en quelque sorte un moyen terme entre ce qui existe et les propositions faites par la Société du libre échange établie à Gefle.

Le gouvernement a fait transmettre à chacun des quatre Ordres de la Diète, une copie du rapport fait par le comité qui était chargé de proposer les moyens d'une réforme de la représentation nationale, ainsi qu'une copie des nombreux documents statistiques joints à ce rapport. Aucun projet de loi n'accompagnait ces pièces, et les ministres se sont bornés à recommander aux membres de la Diète de les examiner mûrement.

Quoi qu'il en soit, ni une réforme électorale, ni une réforme de la composition de la Diète n'ont aucune chance d'être adoptées actuellement, parce que les Ordres de la noblesse et du clergé, et même une notable partie de celui de la bourgeoisie, y sont fortement opposés, et que, d'après nos lois, il suffit que deux Ordres repoussent un projet pour que celui-ci se trouve

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 31 DÉCEMBRE 1847.

EXTRAITS D'UNE CORRESPONDANCE

1788—1834. (1)

VIII.

Décembre 1790.

Mes yeux, mes extases muettes ne suffisent plus à mon amour; je suis tourmenté du désir, du besoin de faire deviner à Mlle Thérèse ce qui se passe en moi. Mais, comment le lui dire? je ne la vois jamais qu'au salon, et accompagnée de plusieurs personnes. Lui écrire, je ne le dois pas, je ne l'ose pas, je ne le veux pas. Souvent dans mes rêveries, j'arrange les phrases les plus habiles, je prépare des allusions significatives et détournées; je dispose de la tendresse dans un compliment; je mets de l'amour dans un bon mot. Je crois venir bien armé : à son premier regard, à sa première parole, tout est renversé; je ne trouve plus que les formules banales de la conversation ordinaire; je n'en sors que pour prendre part à l'entretien général. Chaque fois j'arrive avec la résolution arrêtée de trouver le moyen de me faire comprendre, et je pars avec la confusion de n'y être point parvenu.

Ce n'est pas à elle, m'écris-tu, que je dois m'adresser; c'est à son père. Fort bien; est-ce aussi son père qui me dira si elle m'aime? Tu ne parles ainsi que parce que tu as l'idée de mariage. Faut-il donc, de toute nécessité, n'aimer que quand on peut se marier? Je ne comprends rien à cette philosophie. Mon cœur bat parce qu'il bat, j'aime parce que j'aime; je ne regarde pas plus loin. L'amour est son but à lui-même; peut-il en exister un plus beau? Quand on a placé toute son âme dans une autre âme, si cet abandon est compris, s'il est accepté, n'a-t-on pas tout le bonheur? A quoi bon l'attrister par des sollicitudes d'avenir, le refroidir par des soins matériels? Il me semble que quand on s'aime, aujourd'hui est si beau qu'on ne peut penser à demain.

IX.

Décembre 1790.

Je ne manque aucune occasion de rencontrer Mlle Thérèse; mais ces occasions deviennent plus rares. Les affaires de l'émigration vont mal; la jeune personne souffre et s'inquiète; elle fuit le monde, et semble n'y venir que par complaisance. Sa tristesse m'attache à elle plus fortement; je donnerais ma vie pour pouvoir lui rendre son père et la sécurité. Qu'elle est loin de se douter de ce qui se passe en moi lorsque, près de la table autour de laquelle ces dames travaillent, j'échange avec elle des paroles insignifiantes! Quand même nous serions seuls, je ne lui ferais pas l'aveu de mes sentiments; sa dignité m'impose, et je vois en elle une nature supérieure. Quelquefois je m'impatiente contre l'impossibilité où je tombe souvent en sa présence, de soutenir une conversation, tandis que je vois des hommes de tout âge lui parler avec aisance, l'intéresser à leur entretien, provoquer son sourire, obtenir son approbation. D'autres fois, je me sais gré de mon embarras; je me figure que mon trouble parle mieux que d'éloquents discours; il me semble que les mots qui m'échappent ont un accent particulier, et que mes yeux suppléent, d'ailleurs, à mon silence. Mais le calme inaltérable de ses traits, le son égal de sa voix, la douceur paisible de son regard, l'aisance de sa parole, m'enlèvent bien vite toute illusion. Elle ne voit rien, elle ne devine rien.

X.

Juillet 1791.

Me voici tombé dans un affreux isolement. M. le comte de*** a envoyé ici une personne sûre qu'il a chargée d'emmener et de lui conduire sa fille; l'agitation publique soulevée par l'arrestation du roi à Varennes a fait craindre au vieux gentilhomme qu'il n'y eût plus de sécurité en France pour sa chère enfant. La voilà partie en secret; je ne la verrai plus; je n'ai pas même eu la consolation des adieux. Oh! que le temps où nous vivons est dur pour les affections personnelles! Il faut se séparer de ses meilleurs amis et les retrouver parmi ses adversaires! Il faut gémir sur les erreurs des siens, prévoir des fautes, peut-être redouter des crimes! Quelque pénible que soit la lutte, je ne déserte pas notre cause. Pascal l'a dit : la raison finit toujours par avoir raison.

XI.

Octobre 1791.

Je suis sorti peu à peu de l'état de prostration morale dont je m'accusais sans pouvoir m'en relever; les bons conseils m'ont profité : l'étude et le retour plus fréquent vers mes anciennes sociétés m'ont rendu de l'énergie; je prends de l'intérêt à ce qui m'environne; je garde un souvenir mélancolique, mais je n'ai plus l'idée fixe. La promenade et les petites réunions intimes, voilà ce qui m'a fait le plus de bien. Les assemblées nombreuses me fatiguent et m'ennuient. Je suis reçu à toute heure et tous les jours chez les amis dont je t'ai souvent parlé; c'est une famille bonne et aimable; je me suis lié avec le fils : il est de mon âge; ses habitudes laborieuses me conviennent. L'intérieur de la maison me plaît; j'y trouve une bienveillance aussi éloignée de la raideur que du laisser-aller; on s'y occupe de travaux utiles, on y parle volontiers de choses sérieuses; le père est au courant de toutes les idées de notre temps; la mère a un bon sens exquis, une raison forte et un cœur tendre; leur fille, âgée de dix-huit à vingt ans, est bonne musicienne, aime la littérature, cause avec esprit et abandon; elle sait un peu d'italien, et me permet de lui donner quelques leçons de cette langue; nous les prenons ordinairement en nous promenant au jardin. Il ne se passe pas de semaine sans que je dîne avec cette excellente famille; j'y reste alors toute la soirée; je vois que je ne gêne pas; chacun vaque à ses occupations; on me traite en enfant de la maison. Quand nous sommes tous réunis, nous nous livrons à de longues et douces causeries; les sujets d'entretien ne manquent pas non plus dans le tête-à-tête, soit avec les fils, soit avec Mlle Claire, qui me témoigne une amitié de sœur. Cette vie est douce; si elle ne satisfait pas tous les besoins du cœur, du moins elle en soulage les peines.

XII.

Janvier 1792.

Sais-tu bien que je serais effrayé de ta prudence, si je ne prenais pas le parti, un peu irrévérencieux, de m'en amuser! Je te parle des douceurs de l'amitié, des plaisirs de l'existence de famille, et te voilà déjà rêvant de passion; je te fais une description, tu me réponds par un roman. Serais-tu donc de ceux qui prétendent qu'il ne peut exister d'amitié vive, étroite, entre un homme et une femme? Faut-il te mettre au niveau de ce législateur chinois qui défend, sous des peines sévères, qu'un homme et une femme restent jamais ensemble? Parlons sérieusement. Tu crains, et je te remercie de ta sollicitude, que ce que j'appelle amitié ne soit déjà, ou ne devienne bientôt tout autre chose. Tu crois qu'à cause de mes vingt-deux ans, et de mon goût pour la société des dames, la métamorphose s'opèrera trop facilement. Rassure-toi : je n'ai, sur mes vrais sentiments, ni peur, ni illusion. J'ai déjà éprouvé de l'amour, et je ne te l'ai pas caché. Eh! bien, rien de semblable ne m'agite; mes impressions sont calmes. Je viens dans la maison avec plaisir, mais sans trouble; j'en sors avec regret, mais sans déchirement. Je parle à tout le monde; la présence de Mlle Claire ne m'embarrasse pas; je conserve auprès d'elle toute ma présence d'esprit.

En fait, je ne suis donc pas amoureux; en droit, (tu vois que je me pique d'employer, envers un ex-magistrat, les formules judiciaires) je soutiens deux thèses, que ta dernière lettre me provoque à débattre; j'y suis intéressé : c'est ma conduite, ce sont mes habitudes que je défends. Donc, je prétends d'abord, que la compagnie des femmes (honnêtes bien entendu) est excellente pour un jeune homme. Je remarque que mes camarades habitués à vivre entre eux, ou avec d'autres jeunes gens, ont des manières brusques, une certaine rudesse de ton, un sans-façon de gestes et de paroles qu'ils gardent ensuite dans le monde... s'ils y vont; n'ayant ou-

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

rejeté. Dans ce cas, on ne pourra le présenter de nouveau qu'à la prochaine Diète, c'est-à-dire après un espace de plus de trois années.

Les nouvelles qui nous parviennent de Naples, de Rome, de Milan, de Gênes, nous paraissent de la nature la plus grave. Chaque jour semble nous apporter un indice de plus que les populations se séparent de leurs gouvernements, du gouvernement pontifical lui-même, et veulent demander à la violence, au désordre, des réformes qui auraient pu être le fruit de transactions doucement obtenues avec la marche des années.

Le journal officiel de Rome fait connaître en ces termes le résultat des négociations entamées avec le duc de Modène, au sujet de l'union douanière italienne :

« Le duc de Modène, en réponse aux propositions qui lui avaient été faites au nom du saint-père, du roi de Sardaigne et du grand-duc de Toscane, au sujet de l'union douanière italienne, a déclaré que, pour le moment, des circonstances particulières lui imposaient l'obligation d'un plus mûr examen de cette question, au point de vue des avantages qui en pourraient résulter pour ses sujets ; mais que, dès à présent, le territoire Massa et Carrara, interposé entre la Toscane et la Sardaigne, serait ouvert au transit de ces deux Etats, et que, par conséquent, l'union conclue entre eux ne trouverait, sur ce point, aucun obstacle. »

Nous lisons dans un supplément extraordinaire de la *Gazette de Florence* du 19 décembre, que, la veille, on avait échangé la ratification d'un traité entre le grand-duc de Toscane et l'ex-duc de Lucques, au sujet de l'affaire de Pontremoli. D'après ce traité, le grand-duc de Toscane gardait provisoirement la possession et la pleine souveraineté des territoires de Pontremoli et Bagnone ; mais la mort de la duchesse de Parme est venue annuler cet arrangement au moment même où il était conclu.

On écrit de Naples au *Journal des Débats*, que l'émeute du 14 a été suivie d'arrestations qui ont frappé particulièrement les classes les plus élevées de la société. Dix jeunes gens appartenant à la noblesse ont été arrêtés ; on cite dans le nombre le duc d'Albanetto, fils du duc de Proto, et M. Cammillo Caracciolo, fils du duc de Torella, qui jouit d'une grande considération, et dans les salons duquel se réunit la meilleure société de Naples.

Une lettre de Rome, en date du 18 décembre, mande que le public y attend avec une certaine anxiété un *motu proprio* relatif au conseil des ministres, dont on s'occupe actuellement.

On prétend qu'il se répand une certaine agitation dans la population romaine. Des bruits étranges, des prédictions sinistres circulent dans la ville.

A la date du 19 décembre, s'il en faut croire une lettre de Milan, il n'était question dans cette ville que d'une motion faite, dans le sein de la *congrégation centrale de la Lombardie* par M. Nazari, député de la ville de Bergame, qui avait demandé qu'il fût nommé une commission chargée de présenter à l'empereur d'Autriche un projet de réforme pour le royaume lombardo-vénitien. La motion de M. Nazari était appuyée sur le mécontentement qui, assurait-il, régnait en Lombardie. Quoique combattue par le gouverneur de Milan, président de cette congrégation, qui a annoncé que le vice-roi s'occupait lui-même de préparer un plan de réforme qui devrait être soumis à l'empereur, cette proposition a été adoptée à l'unanimité par les vingt-quatre membres présents à la séance. Alors, tout en repoussant, au nom du vice-roi, l'idée de ce mécontentement dont il était question, le président a procédé à la nomination d'une commission composée ainsi qu'il suit : le comte Porro, député noble de la province de Côme ; le docteur Villa, député non noble de la province de Milan ; le comte Schizzi, député de la ville de Crémone ; le comte Barni, député noble de la province de Lodi ; San Gervasso, député de la ville de Brescia ; Nazari, député non noble de la province de Bergame ; Zanetti, député non noble de la province de Mantoue.

A la suite de cette délibération, qui a eu un grand retentissement, la population de Milan est allée en masse s'inscrire chez M. Nazari.

D'après une lettre de Pise, en date du 22 décembre, il paraît qu'en Toscane le parti du mouvement manifeste hautement son intention d'obtenir de nouvelles et plus importantes concessions du grand-duc. On n'est pas sans inquiétude au sujet des manifestations auxquelles pourraient se livrer les populations.

Ouverture des chambres françaises.

Paris, 28 décembre.

Le roi a fait aujourd'hui l'ouverture de la session des chambres.

Dès 11 heures du matin, malgré la neige qui tombe, les troupes et la garde nationale stationnent sur le quai des Tuileries, sur le pont de la Concorde et aux alentours du Palais-Bourbon.

Dans l'intérieur de la salle des séances les préparatifs qui ont été faits ne diffèrent pas de ceux des années précédentes. L'estrade présidentielle est remplacée par un trône et quatre pliants.

Le corps diplomatique est arrivé à midi au grand complet et a pris place dans la tribune qui lui est réservée. A une heure le canon des Invalides a annoncé l'arrivée du cortége royal.

Les ministres sont arrivés les premiers et ont pris place au premier banc au-dessous du trône, ainsi que les maréchaux, en tête desquels on remarquait le maréchal-général Soult, puis le maréchal Gérard, le maréchal duc d'Isly, etc.

A une heure, la reine et les princes sont entrés dans leur tribune. L'assemblée s'est levée respectueusement et a fait entendre les cris de vive la reine ! vive la duchesse d'Orléans !

A une heure et quart, un huissier a annoncé : le roi ! Tous les regards se sont avidement dirigés vers la porte par où devait entrer S. M. Le roi est monté sur l'estrade d'un pas assuré, et a prononcé le discours suivant d'une voix ferme, quoique légèrement voilée :

DISCOURS DU TRÔNE.

« Messieurs les pairs, messieurs les députés,

» Je suis heureux, en me retrouvant au milieu de vous, de n'avoir plus à déplorer les maux que la cherté des subsistances a fait peser sur notre patrie. La France les a supportés avec un courage que je n'ai pu contempler sans une profonde émotion. Jamais, dans de telles circonstances, l'ordre public et la liberté des transactions n'ont été si généralement maintenus. Le zèle inépuisable de la charité privée a secondé nos communs efforts. Notre commerce, grâce à sa prudente activité, n'a été que faiblement atteint par la crise qui s'est fait sentir dans d'autres Etats. Nous touchons au terme de ces épreuves. Le Ciel a béni les travaux des populations et d'abondantes récoltes ramènent partout le bien-être et la sécurité. Je m'en félicite avec vous.

» Je compte sur votre concours pour mener à fin les grands travaux publics qui, en étendant à tout le royaume la rapidité et la facilité des communications, doivent ouvrir de nouvelles sources de prospérité. En même temps que des ressources suffisantes continueront d'être affectées à cette œuvre féconde, nous veillerons tous avec une scrupuleuse économie sur le bon emploi du revenu public, et j'ai la confiance que les recettes couvriront les dépenses dans le budget ordinaire de l'Etat qui vous sera incessamment présenté.

» Un projet de loi spécial vous sera proposé pour réduire le prix du sel et alléger la taxe des lettres dans la mesure compatible avec le bon état de nos finances.

» Des projets de loi sur l'instruction publique, sur le régime des prisons, sur nos tarifs de douanes, sont déjà soumis à vos délibérations. D'autres projets vous seront présentés sur divers sujets importants, notamment sur les biens communaux, sur le régime des hypothèques, sur les monts-de-piété, sur l'application des caisses d'épargne à de nouvelles améliorations dans la condition des classes ouvrières. C'est mon vœu constant que mon gouvernement travaille avec votre concours à développer en même temps la moralité et le bien-être des populations.

» Mes rapports avec toutes les puissances étrangères me donnent la confiance que la paix du monde est assurée. J'espère que les progrès de la civilisation générale s'accompliront partout de concert entre les gouvernements et les peuples, sans altérer l'ordre intérieur et les bonnes relations des Etats.

» La guerre civile a troublé le bonheur de la Suisse. Mon gouvernement s'était entendu avec les gouvernements d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie pour offrir à ce peuple voisin et ami une médiation bienveillante. La Suisse comprendra, je l'espère, que le respect des droits de tous et le maintien des bases de la confédération helvétique peuvent seuls lui assurer les conditions durables de bonheur et de sécurité que l'Europe a voulu lui garantir par les traités.

» Mon gouvernement, d'accord avec celui de la reine de la Grande-Bretagne, vient d'adopter des mesures qui doivent parvenir enfin à rétablir nos relations commerciales sur les rives de la Plata.

» Le chef illustre qui a longtemps et glorieusement commandé en Algérie, a désiré se reposer de ses travaux. J'ai confié à mon bien-aimé fils, le duc d'Aumale, la grande et difficile tâche de gouverner cette terre française. Je me plais à penser que, sous la direction de mon gouvernement, et grâce au courage laborieux de la généreuse armée qui l'entoure, sa vigilance et son dévouement assureront la tranquillité, la bonne administration et la prospérité de notre établissement.

» Messieurs, plus j'avance dans la vie, plus je consacre avec dévouement, au service de la France, aux soins de ses intérêts, de sa dignité, de son bonheur, tout ce que Dieu m'a donné et me conserve encore d'activité et de force.

» Au milieu de l'agitation que fomentent des passions ennemies ou aveugles, une conviction m'anime et me soutient : c'est que nous possédons, dans la monarchie constitutionnelle, dans l'union des grands pouvoirs de l'Etat, les moyens assurés de surmonter tous ces obstacles et de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels de notre chère patrie. Maintenons fermement, selon la charte, l'ordre social et toutes ses conditions. Garantissons fidèlement, selon la charte, les libertés publiques et tous leurs développements. Nous transmettrons intact aux générations qui viendront après nous le dépôt qui nous est confié, et elles nous béniront d'avoir fondé et défendu l'édifice à l'abri duquel elles vivront heureuses et libres. »

Le lendemain de la séance royale, mercredi 29, la chambre, comme nous l'avons déjà indiqué, s'occupera, dans ses bureaux et en séance publique, de l'organisation mensuelle de ses bureaux, de la vérification des pouvoirs des nouveaux députés et des députés réélus, et enfin de l'élection du président et du bureau définitif. On sait que le parti conservateur porte M. Sauzet à la présidence. L'opposition, dit-on, se réunira aujourd'hui pour s'entendre sur les candidats qu'elle proposera pour les fonctions de président, de vice-présidents et de secrétaires de la chambre. On croit que M. Odilon Barrot sera son candidat pour la présidence.

Un différend a éclaté entre les deux organes d'opinion démocratique, le *National* et la *Réforme*, à la suite d'un débat où la *Réforme* avait accusé le *National* d'un excès de modération. Ce matin, on lit dans l'une et l'autre de ces deux feuilles les lignes suivantes, dont la rédaction uniforme a dû être convenue :

« La proposition de constituer un jury pour prononcer sur la conduite politique de la *Réforme* et du *National* ayant été acceptée par les deux journaux, on s'occupe de la constitution de ce jury. »

La banque de France rentre dans les conditions d'escompte que plus d'une fois elle avait proclamées comme sa règle, que plus d'une fois elle avait refusé de modifier ; elle reprend son escompte à 4 pour cent.

Nous la louons d'avoir, en janvier 1847, abordé le taux de 5 pour cent, de même que nous la louons de revenir, en 1848, au taux normal de 4 pour cent. Elle a conformé sa conduite aux circonstances, et, en agissant ainsi, elle s'est montrée sage et bien avisée.

Au mois de décembre 1846, l'encaisse, qui au commencement de la même année s'élevait :

A Paris, à	179,000,000
Dans les comptoirs à	29,000,000

était descendu, par des dégradations successives :

A Paris, à	63,000,000
Dans les comptoirs, à	21,000,000

Le numéraire était appelé au dehors par les approvisionnements alimentaires toujours grandissants ; ces approvisionnements, on devait prévoir qu'ils se poursuivraient jusques à la future récolte, et qu'ils se développeraient chaque jour davantage, à mesure que la triste réalité des besoins serait mieux connue.

Ce fléau de la disette, avec toutes ses conséquences, saisissait le pays au milieu de son activité normale, au milieu d'opérations en cours d'exécution, de transactions entamées. Il fallait donc venir en aide à cette liquidation, continuer les crédits indispensables ; il ne fallait ni refuser ni limiter les escomptes. Mais ces ménagements une fois gardés pour les faits accomplis, la conduite à tenir était tout autre là où rien n'était encore engagé. C'était là que le rehaussement de l'escompte devenait un avertissement salutaire, une digue prévoyante contre de nouvelles entreprises, qui, en même temps qu'elles auraient ajouté aux embarras de la situation, eussent été une source de ruines individuelles.

La sagesse de la Banque a porté ses fruits ; le commerce français a compris l'avertissement. Il a eu ses gênes, ses épreuves ; mais il a tenu bon, et pendant que tout craquait autour de lui, il est resté debout.

Aujourd'hui, l'argent rentre de toutes parts sur le continent ; il rentre à la Banque de France comme à la Banque d'Angleterre ; il faut bien qu'il revienne de là où il est surabondant, pour trouver un meilleur emploi là où il est plus recherché.

La réserve de la banque d'Angleterre a augmenté de cent millions [illegible]

---

en motif de se gêner les uns à l'égard des autres, ils portent dans la société le même manque d'égards, la même indifférence pour les convenances de ceux qui les entourent. Les jeunes gens que leur éducation et leurs relations de famille ont mis de bonne heure dans la société des demoiselles et des dames, et qui ont su s'y plaire, ont été naturellement amenés à une grande réserve, à des façons de parler et d'agir toujours convenables, à des complaisances, à des petits services qui sont les germes de la politesse et de la bienveillance qu'ils pratiqueront plus tard. Je sais qu'il y a des excès et des inconvénients des deux parts, et que si d'un côté on est exposé à trouver de la grossièreté, de l'autre on risque de rencontrer de l'afféterie ; mais je préfère, après tout, le parfum des bouquets d'un salon à la fumée des pipes d'un cabaret.

Pour l'intelligence, je crois le commerce des femmes très utile ; si jeune que je sois, j'ai déjà pu observer que les esprits les plus puissants, les plus élevés, gagnent beaucoup en grâce, en souplesse, en finesse exquise, dans des conservations où l'on ne réussit qu'en se rendant aimable, en faisant accepter le sérieux par l'intérêt, les pensées profondes par le tour spirituel, la vérité par l'enjouement. Entre hommes, on n'a, de l'esprit, que l'effort ou la prétention.

Quant au cœur, si j'en juge par ce que j'ai vu ou senti, c'est auprès des femmes qu'il prend ou qu'il développe ses meilleures qualités. Nos premières bonnes impressions ne nous viennent-elles pas de notre mère ou des personnes qui nous en tiennent lieu, si toutefois une mère peut être remplacée ? Plus tard, où trouvons-nous les modèles de tendresse passionnée pour la famille, de patience ou de résignation dans le malheur, de délicatesse dans les procédés charitables ou affectueux, d'abnégation dans les dévouements ? J'entends dire quelquefois que ces vertus amollissent, et que la destinée des hommes peut en souffrir. Je n'ai pas encore assez vécu pour savoir si cela est vrai ; mais, instinctivement, je me méfie des natures sèches, des têtes sans cœur. Et puis, quand je vois les emportements des opinions politiques, les haines qui poussent les préventions jusqu'aux crimes, j'invoque comme un bienfait, loin de la redouter comme un danger, l'influence douce et calmante des anges du foyer domestique.

A un autre jour mon second point.

XIII.

Avril 1792.

Ah ! tu m'accordes que l'intime amitié peut exister sans danger entre un homme et une femme, pourvu qu'ils ne soient jeunes ni l'un ni l'autre, et tu me cites l'exemple proverbial de Lafontaine et de Mme de La Sablière. Pourquoi donc ce qui est possible à une époque de la vie, ne le serait-il pas à une autre ? Comment marqueras-tu la limite ? N'y a-t-il pas des jeunes gens de tout âge ? Alexandre et Scipion étaient en pleine jeunesse quand ils ont mérité d'être cités comme des modèles de continence, et Henri IV avait les cheveux gris dans le cours de ses plus vertes galanteries. L'âge, permets-moi l'expression, ne fait rien à la chose. Je ne sais pas ce qu'on est à quarante ou à soixante ans. Mais quant à présent, je connais toute la douceur, et je garantis toute la pureté d'une vive amitié entre un jeune homme et une jeune fille de vingt ans. Certains de nos contemporains, beaucoup peut-être, hocheraient la tête en signe d'incrédulité philosophique, ou souriraient d'un sourire sardonique ; ce sont ceux à qui des idées fausses, une organisation peu délicate, ou des habitudes, des relations plus faciles qu'honnêtes, ont fait regarder les femmes sous un aspect tout matériel. Ces musulmans chrétiens ne cherchent qu'un paradis de jouissances physiques ; ils ne comprennent pas le ciel des pures émotions morales ; toi, tu n'es pas, tu n'a jamais été de ceux-là. Comme moi, tu penses que la passion la plus ardente (à plus forte raison la simple amitié) s'allie avec le plus profond respect : tout ce qui, dans l'amitié, s'éloignerait du chaste commerce des âmes te révolterait comme une indigne profanation. Laisse-moi donc goûter sans scrupule un bonheur calme, innocent, dont je ne veux pas abandonner le privilége à l'âge mûr que je n'atteindrai peut-être pas. La confiance qu'on a en moi me donne, chaque jour, et sans que je les recherche, des occasions de fréquents entretiens avec Mlle Claire. C'est là ce qui t'inquiète, et ce qui me charme ; si tu pouvais nous voir et nous entendre, tes craintes disparaîtraient bien vite. A défaut de ta présence, mon récit, certifié sincère et véritable, comme vous dites vous autres hommes du palais, suffira pour te calmer. Figure-toi des conversations qui ont lieu, tantôt dans un coin du salon, tantôt dans le jardin, toujours sous les yeux des membres de la famille, et sans aucune pensée de mystère (qu'aurions-nous à cacher ?) Nous parlons de tout ce qui nous intéresse le plus, nos parents, nos études, nos travaux ; je dis tout ce que je fais, on me raconte tout ce qui se passe, et cette histoire, avec ses petits faits insaisissables, nous occupe plus que celle des nations ou des grands hommes ; nous nous communiquons nos joies, nos tristesses ; quand nous ne sommes pas du même avis, nous discutons, quelquefois vivement, toujours de bonne foi ; si j'ai besoin de conseils, on me les donne avec un affectueux empressement ; si les événements du dehors assombrissent mon esprit, on me distrait par des pensées consolantes ou par des paroles enjouées ; si je tombe dans ces découragements où conduisent parfois les difficultés de la vie, le spectacle du mal moral, les réflexions mélancoliques de l'âme sur elle-même, on relève mon courage ; un regard humide, un serrement de main tout cordial traduisent nos sympathies ; quelquefois aussi on me gronde avec une autorité maternelle ; je me soumets en riant, cela me fait souvenir de la supériorité que les petites filles prennent, sans contestation, dans les jeux où elles daignent admettre les petits garçons, supériorité qui se perpétue, dit-on, jusque dans les régions conjugales : est-ce vrai ?... Dans ces effusions de nos cœurs, il y a plus que l'abandon de l'amitié, et il n'y a pas le trouble inquiet de l'amour. Ces nuances, si délicates, qui sont les trésors d'un cœur de femme, manquent aux meilleures relations entre hommes. — Décidément la sagesse se trompe, et ton rigorisme est un mauvais prophète.

XIV.

(1) [illegible] Septembre 1792.

Mon père m'ordonne de revenir sans retard dans la famille ; ce qui vient de se passer à Paris l'épouvante : il sent le besoin d'avoir tous les siens autour de lui : je comprends son effroi, et j'obéirai, quoi qu'il m'en coûte. Ces horribles événements ont navré de douleur les vrais amis de la Révolution. Nous n'avons déjà que trop vu les lois impuissantes contre les émeutes, et des scènes sanglantes avaient trop souvent marqué l'intervention de ce qu'on appelle le peuple dans les affaires de l'Etat. Mais jusqu'à présent on n'avait pas soupçonné la possibilité d'attentats pareils à ceux qui viennent de s'accomplir ; qui aurait jamais pu penser que le lendemain d'une révolution généreuse, au centre de la civilisation et des lumières, il se trouverait des hommes capables d'organiser des journées de meurtres incessants, une autorité complice de pareilles monstruosités, assez de fanatiques pour les exécuter, et une population assez lâche pour les supporter ? Une tache indélébile souille la mémoire des chefs de parti qui ont poussé si loin l'infâme audace du crime ; ils ont donné un exemple qui sera suivi et vengé ; il faudra des têtes sans nombre pour assouvir les férocités qu'ils ont déchaînées, et d'affreuses réactions se préparent. Qu'ils soient maudits, et que jamais aucun ami de notre sainte cause ne leur cherche une excuse ! Ces fureurs s'apaiseront, les massacreurs s'entre-tueront tôt ou tard, les partis cesseront leur guerre d'extermination, et le bien naîtra peut-être de l'excès du mal. Les gens que nous voyons à l'œuvre, leurs adhérents et leurs héritiers, pourront tacher de sang la statue de la Liberté, ils l'ébranleront peut-être ; ils ne la renverseront pas.

Depuis qu'il est question de mon départ, je sens plus vivement combien je suis attaché à Mlle Claire et à sa famille. L'idée de la quitter me bouleverse ; je ne puis, sans elle, comprendre mon existence. C'est hier seulement que je lui ai annoncé la volonté de mon père. A cette nouvelle, elle a pâli, puis elle a pleuré ; mais elle a promptement arrêté ses larmes : son effort pour se calmer était visible. J'étais tout tremblant et ne pouvais plus proférer une parole. Je conservai longtemps ses mains serrées dans les miennes ; enfin, je m'arrachai à nos émotions, et je portai au reste de la famille la lettre qui va nous séparer. Tout cela m'a jeté dans un trouble qui dure encore.

(*La suite à demain.*)

l'espace de deux mois, l'encaisse de la banque de France, y compris les comptoirs, dépasse aujourd'hui *cent soixante millions.* Les portefeuilles se dégarnissent, la rareté de la bonne matière escomptable se fait sentir chaque jour davantage ; il n'en saurait être autrement, il ne s'est fait que peu ou point de papier pendant ce temps d'arrêt de toutes les affaires ; il n'y a aucun danger, par conséquent, de rendre à leur essor sa liberté, de les inviter à un développement qui aujourd'hui peut s'allier à la prudence, et de rentrer, pour cela faire, dans les conditions normales du crédit.

Quelle sera l'influence de la nouvelle décision de la Banque, influence morale et matérielle ? Agira-t-elle aussi efficacement sur les affaires purement commerciales, achats, ventes, fabrications, que sur le cours des effets publics, sur le cours des actions industrielles ? C'est ce que nous examinerons plus à loisir dans un prochain article. (*Conservateur.*)

Bulletin de la Bourse.

La rente était faible ce matin à Tortoni et avait même un peu fléchi à l'entrée en Bourse, sans donner lieu cependant à beaucoup de transactions. On était dans l'attente du discours du trône, qui n'a été distribué qu'à deux heures. Ce document a paru fort diffus et a produit d'abord peu d'effet, mais les cours ont fléchi à la clôture. Les chemins de fer étaient d'abord faibles, mais ils se sont ensuite relevés et ils n'ont fléchi qu'à la clôture.

Le 3 p. c, qui a fermé hier à 75-65, a ouvert au parquet à 75-65 et reste à 75-40.

Le 5 p. c, qui avait fermé hier à 117-30, a varié de 117-25 à 117 et reste à 117.

L'emprunt de 1847 qui était à 76-75, a fait 76 75 et 76-60, et ferme à 76-60.

Au comptant, le 3 p. c. a fléchi de 10 c., et le 5 p. c. de 20 c.

La banque de France a été cotée à 3,200 ex-dividende.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 27 décembre.

M. Lalande, secrétaire de l'association libre échangiste de Bordeaux, écrit à l'*Economist* qu'il a reçu de sir Robert Peel une lettre par laquelle cet homme-d'Etat annonce son intention d'examiner la question des droits d'importation sur les produits français, en vue de leur abolition.

Les nouvelles que nous recevons des provinces, dit le *Globe*, quoiqu'elles indiquent encore une grande torpeur dans les affaires, semblent prévoir une amélioration sensible immédiatement après la nouvelle année. La réduction du taux de l'intérêt et de l'escompte par la banque d'Angleterre, se fait déjà sentir et a contribué à diminuer la gêne que les négociants éprouvent habituellement à cette époque de l'année.

L'ordre a été reçu à Woolwich d'expédier avec toute la promptitude possible les canons nécessaires pour compléter l'armement de quelques places et forts de l'Angleterre et des colonies, savoir : pour les forts de Portsmouth (Gosport et Portsea) 48 pièces du plus gros calibre ; pour Gravesend 15 pièces de 32 ; pour le fort Tilbury 50 pièces de 32 ; pour l'embouchure de la Medway 26 pièces de 32 ; pour Guernesey 12 pièces de 24 ; pour Gibraltar 14 pièces ; pour Malte 66 pièces ; pour Halifax 19 pièces, et pour Hong-Kong 17 pièces, aussi du plus fort calibre.

Le steamer le *Trent*, qui était en retard de 5 jours, est arrivé ce matin à Southampton avec les malles des Indes orientales. Les nouvelles de ces colonies n'offrent qu'un intérêt secondaire.

Les journaux publient aujourd'hui une longue lettre adressée par le doyen du chapitre d'Hereford à lord John Russell pour motiver de nouveau son opposition à l'élection du docteur Hampden, et supplier une dernière fois le premier ministre de ne pas passer outre, de retirer momentanément le *congé d'élire* et d'attendre le résultat des poursuites dirigées pour fait d'hétérodoxie contre le prélat imposé au choix du chapitre d'Hereford. Voici comment se termine la lettre du doyen :

« Après avoir mûrement réfléchi à ce qu'il pourra m'en coûter, après avoir mis d'un côté dans la balance le sentiment du devoir et de l'autre les conséquences, je dois vous déclarer, mylord, que je suis arrivé à la ferme résolution que, mardi prochain, aucune considération humaine ne me fera donner mon vote dans le chapitre de la cathédrale d'Hereford à l'élévation du docteur Hampden au siége d'Hereford. »

Le nombre des individus qui doivent comparaître aux assises de Limerick est de 176, sur lesquels 26 sont accusés d'assassinat, et 8 de tentative d'assassinat.

La lettre suivante adressée à un curé catholique d'une paroisse du comté du roi, donne une idée de la désorganisation sociale qui règne dans certaines parties de l'Irlande :

« Révérend Monsieur, je suis chargé de vous adresser copie de la résolution suivante, qui a été prise dans une réunion de protestants :

« Résolu que, puisque le gouvernement se montre si peu empressé à protéger la vie des ecclésiastiques, propriétaires et tenanciers protestants, nous nous formons en corps et nous jurons par le Christ crucifié que, pour la vie de tout ecclésiastique, propriétaire ou tenancier protestant qui sera assassiné, nous prendrons la vie du prêtre catholique de la paroisse dans laquelle le crime a été commis ; et ce serment, nous jurons de l'accomplir, par la vérité de l'Evangile, dans tous les comtés de l'Irlande, étant bien décidés à voir quel effet produira la mort de quelques prêtres catholiques.

» Au révérend Patrick Fitzpatrick, paroisse de Mountrath. »

P. S. Nous vous prions de communiquer le contenu de la présente à votre vicaire. »

L'amiral sir George Parker, l'une des gloires navales de l'Angleterre, est mort le 24, à Yarmouth, à l'âge de 81 ans. Il comptait près de 70 ans de service.

Bourse de Londres.

Nous sommes aujourd'hui sans nouvelles intéressantes de l'étranger. Les affaires ne reprendront d'activité qu'après la nouvelle année. Le marché du numéraire s'améliore par degrés, mais il faut s'attendre à un nouveau resserrement des capitaux à l'approche du jour de l'an. Heureusement le payement des dividendes jettera de nouveaux fonds dans la circulation, et comme beaucoup de compagnies de chemins de fer payent dans le courant du mois de janvier les intérêts à leurs actionnaires, cette circonstance contribuera à rendre plus facile les versements appelés. La rareté du papier de change de première qualité empêchera qu'une grande quantité de ces valeurs restent longtemps enfouies dans les portefeuilles des maisons d'escompte.

Les affaires ont eu peu d'importance sur les fonds anglais, mais les prix ont eu plus de fermeté par suite des cours plus favorables.

Nouvelles d'Espagne.

Les bruits de modification ministérielle, écrit-on de Madrid, en date du 22 décembre, ont pris aujourd'hui plus de consistance. Il paraît que la démission donnée par M. Orlando, ministre des finances, serait acceptée, et que le portefeuille des finances serait confié *ad interim* à M. Bertran de Lys, ministre de la marine. On croit que la *Gazette* annoncera demain officiellement ces résolutions ministérielles.

La question de l'accusation qui doit être formulée contre le ministère Salamanca, continue de préoccuper les esprits. Il eût peut-être mieux valu que cette affaire fût assoupie.

Il vient d'être créé une capitainerie générale sur la côte d'Afrique. Ce poste est confié au général Antonio Ros de Olano.

La séance du sénat d'hier a été consacrée à des vérifications de pouvoirs. La discussion s'est engagée ensuite sur le rapport de la commission relatif à l'autorisation demandée pour la continuation de la perception des contributions.

La duchesse de la Victoire est arrivée le 27 à Paris. Le lendemain même Espartero doit avoir quitté Londres et pris la route d'Espagne.

Faits divers.

La Société établie en cette ville sous la raison de Goldsmid et Comp., pour l'éclairage au gaz-courant, vient d'obtenir la concession de l'éclairage de la ville de Rome. C'est la troisième ville en Italie que cette société alimente de gaz.

Le grand vivier dans le bois de la Haye, entièrement pris de glace par suite du froid excessif qui règne depuis quelques jours, a présenté hier un spectacle fort curieux. On a vu un détachement de grenadiers et chasseurs, composé d'à peu près cent hommes, sous le commandement du 1er lieutenant Smits, et muni de patins, exécuter sur la glace, avec armes et bagage, des évolutions militaires avec une précision et une agilité extraordinaires qui ont excité l'étonnement de la foule des curieux attirés par un spectacle si nouveau.

— On écrit de Maestricht, 27 décembre :

Hier, vers sept heures et demie du soir, un incendie a éclaté rue de Bruxelles dans la maison occupée par M. Duchesne, fabricant bijoutier. La cause de ce sinistre n'est pas encore positivement connue, mais on dit que le feu a pris son origine dans l'atelier de bijouterie, où un poêle allumé aurait été trouvé par les personnes arrivées les premières dans la maison. Le locataire et toute sa famille, de même qu'un capitaine qui occupe l'étage, étaient absentes et il a fallu escalader les murs du jardin pour arriver dans la maison et ouvrir la porte de la rue.

Lorsque l'alarme a été donnée, la toiture de la maison était déjà embrasée et un danger imminent menaçait les propriétés voisines. Cependant les secours ont été assez prompts pour maintenir le feu dans la maison attaquée et sauver ainsi les voisins d'un désastre. En moins d'une heure le danger avait disparu, grâce à des hommes intrépides, que nous ne connaissons pas, mais que nous avons vus sur les toits la hache au poing, et grâce aussi à l'empressement de toute la bourgeoisie, qui s'est portée au secours dès que le feu a été signalé.

— On écrit de Hambourg, 22 décembre :

L'Elbe est pris depuis avant-hier aux environs de cette ville ; la glace est déjà assez forte pour porter de petits chariots.

— On lit dans le *Globe* :

Le relevé ordinaire publié par le *Register général*, pour la semaine finissant le 18 de ce mois, confirme un fait déjà connu, à savoir que la grippe est arrivée à sa période de décroissance et commence à s'éloigner de Londres. La moyenne des décès dans cette capitale, si elle était la même que pendant les cinq automnes précédents (en tenant compte de l'augmentation présumée de population), serait d'environ 1,046. Pendant les quatre dernières semaines les chiffres ont été 1,677, 2,454, 2,416 et 1,946. La diminution, bien qu'assez forte dans la dernière semaine pour justifier l'espoir qu'elle continuera, laisse encore le chiffre des décès au double de ce qu'il était à la même époque pendant les cinq années précédentes.

— On écrit de Londres, 24 décembre :

La cour des plaids communs s'est occupée hier d'une affaire qui offrait un assez vif intérêt. Voici en peu de mots les faits de la cause. Au mois de février dernier, au plus fort de l'insurrection de Portugal, le capitaine Bennett, agent secret de don Miguel, ayant voulu se rendre à Gibraltar à bord d'un des steamers de la compagnie péninsulaire et orientale de navigation à vapeur, le gouvernement anglais soupçonna que la véritable destination du capitaine était Opporto, avec d'autant plus de raison qu'il avait demandé un passeport pour cette destination.

En conséquence d'un avis que fut donné à la direction de la compagnie, le capitaine Bennett ne fut pas reçu à bord du steamer en partance. Le capitaine Bennet insista et sur le nouveau refus de l'agent de la capagnie, il exigea que ce refus lui fût notifié par écrit, ce qui eut lieu en effet. Aujourd'hui le capitaine Bennett actionnait la compagnie devant la cour des plaids communs et demandait 10,000 liv. de dommages-intérêts.

L'attorney-général a conclu au déboutement du demandeur, attendu que la compagnie n'est pas obligée à transporter des voyageurs, et que d'un autre côté elle doit toute déférence aux avis du gouvernement, avec lequel elle a un contrat pour le transport de malles.

Après quelques observations de M. Hill, avocat du demandeur, le jury a rendu un verdict en sa faveur et la cour lui a assigné 200 liv. st. de dommages-intérêts.

L'attorney-général a annoncé que l'affaire sera portée en appel devant une cour supérieure et jusque devant la chambre des lords.

— Le nombre des jugements correctionnels, rendus à Bruxelles dans le courant de cette année, dépassera de beaucoup celui qui a jamais été atteint.

Voici le nombre des jugements rendus pendant les dix dernières années :

En 1837 il a été de 1,246 jugements.

1838	»	1,338	»
1839	»	1,563	»
1840	»	1,344	»
1841	»	1,460	»
1842	»	1,752	»
1843	»	2,068	»
1844	»	1,883	»
1845	»	2,283	»
1846	»	3,358	»
1847	»	4,323	»

Ce dernier chiffre a été atteint par une seule chambre ; seulement, pendant trois mois, il y a eu six jours d'audience par semaine au lieu de quatre, et dans les trois dernières années deux greffiers ont été attachés à la chambre correctionnelle au lieu d'un.

— *Habitudes du pape Pie IX.* — Jean Mastaï est doué d'une vaste intelligence. Il n'est étranger à aucune connaissance de son siècle, et il excelle dans quelques-unes. C'est un cœur intrépide au travail. A l'âge de 20 ans, le jeune Mastaï se rendit à Rome pour s'y livrer à de fortes études. Ses bonnes manières et son instruction variée produisirent dans la haute société une grande sensation. Il demanda au pape Pie VII, qui était fort dévoué à sa famille, la faveur de passer sa vie auprès de lui comme capitaine de ses gardes. Le souverain pontife lui conseilla d'aller auparavant consulter Notre-Dame de Lorette. Le pieux Mastaï s'y rendit. A son retour, il fut exhorté, par Pie VII, à entrer dans les ordres sacrés. Quoiqu'il n'eût jamais songé à embrasser l'état ecclésiastique, il s'attacha, sur la parole du pape, à un profond théologien, fit une vaste provision de science sacrée, et, au bout de trois ans, il reçut le sous-diaconat. Un prélat romain le choisit pour l'accompagner dans une mission transatlantique. Au retour, Jean Mastaï fut fait chanoine de Sainte-Marie *in vitâ latâ*, puis directeur du magnifique hospice du Saint-Esprit, puis archevêque de Spolette, d'Imola, etc., etc.

Le pape se lève tous les jours à quatre heures du matin, entre dans sa chapelle où il passe une heure en prières, puis célèbre la messe. Il entend, chaque jour aussi, une messe d'actions de grâces et rentre dans son cabinet, où il travaille jusqu'à une heure après-midi. Alors, il dîne ; et pendant son repas, auquel assiste son secrétaire intime, l'abbé Stella, il s'occupe des affaires de l'Etat avec un ministre, dicte à ses secrétaires, ou se laisse visiter par les étrangers avides de saisir toutes les nuances de cette figure dont le sourire est gracieux, et où dominent l'intelligence, la bonté et la sérénité. Tel est le portrait que trace de Pie IX son inséparable compagnon, l'abbé Stella.

Après son dîner, le pape donne une heure à la promenade dans les galeries ou les jardins du Quirinal ; puis commencent les réceptions, qui durent jusqu'à cinq heures et se font sans aucune étiquette ; car aujourd'hui on entre chez le pape comme chez le peuple. A cinq heures, Pie IX passe une heure devant le Saint-Sacrement, le plus souvent dans la chapelle de quelque communauté ou établissement public, où il tombe comme la foudre, sans y être attendu, et afin de voir les choses telles qu'elles sont. Après cette visite à Dieu et aux hommes, le pape rentre dans son cabinet, dont il porte toujours la clé sur lui, et se remet au travail jusqu'à dix heures. Alors il fait une collation, pendant laquelle il reçoit un cardinal ami ; puis il va prier et se mettre au lit.

— Il existe en ce moment à New-York 326 omnibus, qui paient à la ville, pour droits de patente, la somme de 5,910 d. Le capital engagé dans ces entreprises s'élève à 735,000 d. Ces établissements emploient 800 personnes, sans compter les hommes employés à la fabrication des nouvelles voitures, aux travaux de réparation et au ferrement des chevaux. Il paraît que les réparations nécessitées par chaque omnibus, depuis le moment où il est lancé dans la circulation, jusqu'au moment où il est définitivement condamné, dépassent de beaucoup le prix de la valeur originaire.

— *Une Journée bien employée à Paris.* — Le prévenu est un long, maigre, à l'air dolent. Sa cravate rouge dissimule complètement son linge ; son paletot, strictement boutonné, est constellé de taches de graisse. Il porte des gants de peau qui ont dû, dans la nuit des temps, appartenir à un gendarme. La prévention lui reproche d'avoir volé un ancien notaire de province, venu à Paris pour s'amuser.

Voici la déposition de cet infortuné tabellion :

« Je vais raconter au tribunal comment un jour je rencontrai l'accusé, et quel fut ce jour-là *l'emploi de ma journée.*

» Je me levai à six heures pour aller voir guillotiner : j'arrivai à la place Saint-Jacques... mais on ne guillotinait pas ce jour-là. Je me rendis au Jardin des plantes : les animaux carnassiers avaient fermé leurs contrevents, et la girafe n'était pas visible !

» Je résolus d'aller visiter la cour d'assises ; justement on y jugeait, je crois, une bande de brigands ! Malgré l'horreur que j'éprouvais pour ces sortes de gens, j'allais entrer lorsqu'un huissier me mit à la porte. Je lui avais dit pourtant que j'étais un ancien notaire.

» Je profitai du voisinage de la *Morgue* pour aller y faire une petite tournée ; mais il était apparemment écrit là-haut que, ce jour-là, je n'aurais pas d'agrément ; le dernier mort y avait été reconnu un instant auparavant. Il n'y avait plus personne.

» Je volai en omnibus à l'Arc-de-Triomphe ; je m'élançai vers l'Hippodrome. C'était déjà commencé ; on entendait le piétinement des chevaux et des *hop ! hop !* qui me mettaient hors de moi. Je me présente au bureau... *plus de place !* Je me retirais fort contrarié, lorsqu'un monsieur en costume de dandy m'adresse la parole en ces termes qui m'ont frappé : — « Monsieur, est-ce que vous n'avez pas trouvé de place chez Ferdinand ? — Qui ça, Ferdinand ? — Eh ! mais, celui de l'Hippodrome. — Hélas ! non, mon cher Monsieur. — Ah bien ! reprit-il, vous n'avez pas de chance ni moi non plus ; mais je m'en bats l'œil, car j'ai justement une séance d'éthérisation, où je vais aller passer le temps. Voulez-vous, sans façon, y venir avec moi ?

» Cette offre, faite par un homme qui semblait appartenir aux hautes classes de la société, me combla de joie. J'avais entendu parler des rêves que donne l'éther, je m'empressai d'accepter.

» Après une demi-heure de marche, nous nous arrêtâmes devant une porte bâtarde. « C'est ici, me dit le Monsieur. Attendez un instant. » Au bout de quelques minutes il revient et m'apprend que la séance d'éthérisation a été remise au lendemain, à la demande des princes qui veulent y assister.

» Mais, vous n'y perdrez rien, me dit-il. Connaissez-vous Alexis ? — Je répondis que j'avais beaucoup entendu parler de ce somnambule, mais que je ne l'avais jamais vu. — Eh ! c'est mon intime, et je veux vous présenter à lui.

» Il me prit par le bras et me conduisit du côté de la Bastille. Là, il s'arrêta devant une porte cochère, et pendant que je l'attendais, il entra dans la maison.

« Décidément, dit-il en revenant, vous n'avez pas de chance : Alexis est chez Alexandre Dumas avec M. Marcilley ; si je n'étais pas en délicatesse avec cet homme de lettres, je vous mènerais chez lui... Mais bah ! Allons festiner... Nous verrons après.

» Nous entrâmes alors chez un traiteur, une espèce de marchand de vins. Je fis quelques observations, mais bientôt mes scrupules furent levés. Il m'affirma que c'était le bon genre à Paris d'aller au *cabaret.*

» Au dessert, ce Monsieur, qui m'appelait toujours son ami, se mit à me faire avec ses doigts, qu'il se posait sur le nez, des signes que je commençais à trouver fort déplacés ; je lui en fis même l'observation. Mais lui, prenant un air fort affligé : « Quel malheur, me dit-il,... je vous aurais cru *franc-maçon*... Vous en aviez pourtant bien l'air ! — Quoi, lui dis-je, vous êtes franc-maçon ? Il faut que vous sachiez, Messieurs, qu'être franc-maçon a toujours été le but extrême de mes désirs. Je le témoignai à ce monsieur.

» — Peut-on avoir confiance en vous, me dit-il ? — Toujours. — Etes-vous déterminé à vous soumettre à toutes les épreuves que l'on exige des francs-maçons ? — A toutes les épreuves.

» — Eh bien ! dit-il alors, en baissant la voix, le traiteur chez qui nous sommes, est le concierge de l'assemblée du grand *jockey-club d'Orient* : nous venons de dîner aux frais de la Société. Ce cabinet est une des loges de réception : Etes-vous prêt à tout subir, à ne vous étonner en rien de ce qui va arriver d'extraordinaire ? — Je répondis que je le jurais.

» Alors il me banda les yeux, et, après m'avoir fait ôter mon habit en mon gilet, il me posa dans un coin du cabinet en me recommandant la plus parfaite immobilité.

» Cela dit, il sortit, et je restai immobile pendant près d'une heure... Au bout de ce temps, j'entendis ouvrir la porte. J'étais déterminé à tout subir, et je pensais que l'épreuve allait commencer. En effet, la voix de la personne qui entrait, commença par s'étonner de ma position, demanda à être payée, et comme je ne bougeais pas, elle m'appela voleur ; l'épreuve était dure. Une autre voix vint alors se joindre à la première, et s'écria : « Mais les couverts d'argent n'y sont plus ! Bien sûr, ce sont deux filous qui s'entendent. » Je ne bougeais pas. Enfin, on fut chercher la garde, et l'on m'emmena. Je croyais toujours que c'était une épreuve, et ce ne fut qu'après avoir passé la nuit au violon, que je compris que j'avais été trompé par un fripon. Je fis ma déclaration, et je donnai les preuves de la vérité de ces faits. Je poussai la délicatesse jusqu'à rembourser le marchand de vin.

» Quant à moi, j'avais été dépouillé de mon habit et de mon gilet, du porte-monnaie qui y était contenu, de ma montre d'or, de ma canne à pomme de platine, d'un flacon de vinaigre des Quatre-Voleurs, et de mon chapeau Gibus.

Cette conclusion est accueillie par une hilarité générale.

M. le président. — Reconnaissez-vous l'homme qui est sur ce banc pour l'auteur de ces vols ?

Le témoin, regardant le prévenu, répond affirmativement.

M. le président, au prévenu. — Lorsque, huit jours après le vol, vous avez été arrêté, vous étiez porteur d'une reconnaissance du Mont-de-Piété constatant l'engagement de la montre du plaignant. Qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

Le prévenu. — J'avais trouvé cette reconnaissance, Monsieur le président.

Le président. — Vous savez bien que l'on ne trouve pas ainsi des reconnaissances ; ce n'est pas là une défense.

Le prévenu, d'un air mélancolique. — Que voulez-vous ? J'ai été privé d'éducation, moi ; je n'ai pas fait mon droit !

Le président. — Asseyez-vous !

Le prévenu, s'asseyant. — Vous êtes bien honnête !

Il se relève bientôt pour s'entendre condamner à deux ans de prison.

—

On donne 10,000 francs à celui qui prouvera que l'eau de Lob ne fait pas repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves! Cette eau de Lob fait renaître la chevelure et la conserve jusqu'au tombeau. Le flacon avec l'instruction se vend 5 et 10 francs; il suffit d'un seul flacon pour régénérer la chevelure. S'adresser chez l'inventeur Monsieur Léopold Lob, chimiste d'Allemagne, demeurant rue Saint-Honoré 281 à Paris. On expédie contre remboursement.

Souvenirs militaires des Indes-Orientales.

LE MAJOR COEHOORN VAN HAUWERDA.

Un officier supérieur de l'armée belge, le colonel Lahure, a fait dernièrement publier la relation d'une expédition militaire faite aux Indes-Orientales en 1826. Un officier hollandais, mort il y a 21 ans, occupe une si belle place dans cet épisode des guerres que l'armée des Pays-Bas a dû soutenir dans les possessions d'outre-mer, que nous nous faisons un devoir de reproduire l'esquisse du colonel belge. Cette relation, qui porte le cachet de la plus exacte vérité, honore le colonel Lahure, en ce qu'il paie une dette envers un ancien compagnon d'armes et illustre la mémoire d'un brave officier hollandais.

Les années qui s'écoulèrent de 1824 à 1830 furent une période critique et pleine de périls pour les possessions néerlandaises en Orient. De terribles soulèvements secouèrent les colonies bataves, à peine remises de l'agitation qu'elles avaient éprouvée depuis quinze ans. Elles commençaient à respirer après les luttes sanglantes dont Palembang avait été le théâtre. Dans le courant du mois de juillet 1824, le gouverneur-général Van der Capellen était descendu dans l'île de Célèbes et avait signé des traités avec les radjas et les krains (chefs) de cette île. Seulement, dans la patrie occidentale, deux princes, celui de Tanetta et celui de Soepa, avaient refusé de reconnaître l'autorité hollandaise et de restituer les cantons dont ils s'étaient emparés en 1814, lorsque les Anglais soumirent cette importante colonie. Mais le premier avait été réduit par la force des armes ; et, si l'on n'avait pu réussir à dompter le second, c'est que des maladies contagieuses, si fréquentes sous le ciel torride, avaient empêché l'armée expéditionnaire de parvenir à ses fins.

En 1824, voilà que soudain tout se trouva remis en question. Des chefs indigènes connus par leur intrépidité, et forts de cette haine contre la domination étrangère qui ne s'éteint jamais dans le cœur des peuples vaincus, arborèrent simultanément l'étendard de la révolte sur presque toutes les îles où flottent les couleurs des Pays-Bas. D'un côté, on vit se soulever le canton de Djockjocarta à la voix du terrible Diépo-Negoro ; de l'autre, les princes tributaires de Célèbes s'étaient mis en armes pour briser les traités qu'ils venaient de signer. La commotion fut effrayante, d'un bout des îles de la Sonde à l'autre; Batavia et Macassar ne se crurent plus même en sûreté derrière leurs lignes de canons. L'inquiétude était partout; car chaque jour annonçait une explosion nouvelle, et l'on n'était point préparé à faire face à toutes ces éruptions aussi soudaines qu'inattendues. C'était un moment de crise solennelle. Tout paraissait compromis. Le *to be or not to be* semblait venu pour la puissance hollandaise dans les mers orientales. Et certainement elle fût tombée dans l'abîme qui se creusait partout autour d'elle si le génie qui présida aux destinées presque fabuleuses de la république des Provinces-Unis au XVIIe siècle, n'était ressuscité un instant pour sauver les dernières possessions bataves en Orient.

Elles n'eussent pas été sauvées peut-être, si les soulèvements dont elles furent le théâtre avaient été dirigés avec autant d'ensemble qu'elles l'étaient avec énergie, si les chefs qui les déterminèrent avaient pu agir de concert, si chacun d'eux n'avait pas opéré isolément et en vue d'un simple avantage individuel. Heureusement cet ensemble n'existait point et ce concert ne put s'établir. De son côté le gouvernement colonial s'appliquait de toutes ses forces à isoler les uns des autres les chefs de ces différents mouvements et à garder le plus profond mystère sur tout ce qui se passait, laissant ignorer aux uns que les autres se trouvaient en pleine révolte, affectant au milieu du danger une assurance qu'il était loin d'éprouver, couvrant ses craintes bien réelles du masque de la tranquillité, et jouant le calme avec ce flegme dont les Hollandais seuls sont capables. Sans doute, ce rôle fut le seul qu'on pût prendre dans ces graves circonstances et le seul moyen de conjurer l'orage. Mais aussi, que de beaux faits d'armes perdus dans les limbes de ce profond silence ! Que d'actions d'éclat englouties dans ce mystère officiel ! Que de magnifiques exemples de bravoure et d'abnégation couverts du voile de ce secret nécessaire en ces moments de crise !

Car, nous devons le dire, si le péril croissait d'heure en heure, le courage de cette poignée de troupes qu'on appelait l'armée des Indes-Orientales et qui se composait d'un grand nombre de Belges, ne resta jamais au-dessous du péril ; il finit par dominer le péril lui-même.

Témoin des phases les plus dramatiques de cette lutte qui fut pleine d'héroïsme, et, ajoutons-le, dans laquelle le nom belge a brillé d'un vif éclat, nous croyons accomplir un acte de justice envers nos anciens compagnons d'armes, en faisant connaître quelques-uns des principaux épisodes de ces événements si peu connus et dont les acteurs ont déjà en partie disparu, les uns décimés par cette guerre meurtrière, les autres tués par le climat des Indes plus meurtrier encore. En remuant ces faits glorieux, nous consolerons les mânes de quelques braves de l'injuste oubli où on a laissé tomber leurs noms, et nous rappellerons à ceux qui ont survécu, cette chère et sainte fraternité des champs de bataille, dont le souvenir est si doux au cœur des soldats, surtout quand elle a été contractée dans la communauté du danger et dans ces moments solennels où chacun se doit à tous et où tous se doivent à chacun.

. . . .

L'expédition si énergiquement conduite en 1825, sous le commandement en chef du général belge Van Geen, dans les baies de Boni et de Soepa, avait rétabli l'autorité hollandaise dans l'île de Célèbes. La paix la plus profonde y régnait depuis que l'armée avait regagné Java, et la terreur que nos armes y avaient répandue, semblait devoir assurer pour longtemps, sinon les relations amicales, au moins l'exécution matérielle des traités conclus avec les princes indigènes. Plein de cette assurance, le général Van Geen avait quitté Macassar après avoir remis le gouvernement de cette place au brave et digne colonel Bisschof, qui sut, par son esprit de justice et par la fermeté de son caractère, maintenir l'ordre dans l'administration et l'harmonie entre les souverains des royaumes de Boni, Soepa et Sidenring, et de plusieurs autres principautés indépendantes.

Cependant à peine les voiles néerlandaises eurent-elles quitté la mer de Célèbes, qu'un prince qui s'était montré rebelle au gouvernement hollandais et qui n'avait feint un instant de se soumettre que pour échapper aux coups de nos armes, conçut le projet de tenter de nouveau les chances d'une insurrection. Ce prince était le terrible Lapatauw, homme dont l'habileté égalait l'énergie et qui exerçait sur les tribus soumises à sa puissance cet ascendant souverain que la ruse, le fanatisme et la résolution sont toujours sûres de conquérir parmi les peuples à demi-barbares, dont les aspérités primitives n'ont pas encore été entamées par ce frottement d'idées et de principes que nous appelons la civilisation. Une armée considérable s'était rassemblée à sa voix, et le royaume de Tanetta, dont il était le chef, s'était transformé en un vaste camp, où il crut pouvoir défier le faible corps de troupes qui garnissait Macassar. Notre position était des plus précaires. Le gouverneur de cette place n'avait à sa disposition qu'une poignée d'hommes, toutes les forces disponibles ayant été appelées à porter leurs armes à Java et à Bornéo pour étouffer les révoltes qui venaient d'éclater sur tous les points de ces îles. Et voilà que des forêts et des rochers voisins nous arrivait ce cri : « Guerre ! » Et voilà que tous les fruits de l'expédition de Van Geen allaient peut-être nous échapper. Il fallait, dans ces circonstances critiques, une résolution prompte et décisive. Elle fut prise ; car il importait, avant tout, d'étouffer par un coup hardi l'insurrection dès sa naissance, pour l'empêcher de se propager parmi les autres chefs, dont la soumission devait au fond être plus apparente que réelle.

Le Colonel Bisschof forma sans délai une colonne expéditionnaire, composée d'une compagnie d'infanterie européenne, d'une compagnie de fantassins amboinais, de quatre bouches à feu dont deux obusiers et deux pièces de montagne et d'un détachement de hussards qui s'élevait à peine à cinquante-deux sabres. L'expédition tout entière ne comptait que huit cents hommes, et c'est cette faible troupe qui fut chargée de détruire la formidable puissance de Lapatauw. Elle fut placée sous le commandement du major Coehoorn van Hauwerda.

Sans doute il eût été difficile de choisir pour diriger cette entreprise hasardeuse, un chef plus brave, plus intrépide et plus déterminé. Descendant du célèbre ingénieur Coehoorn, il portait un de ces noms qui sont par eux seuls un gage de succès. Frison de naissance, il joignait à la résolution et à la ténacité naturelles à ce peuple toute la vivacité des Français du midi, dont il avait la chevelure et les yeux noirs. On eût dit qu'il avait de la poudre dans le sang. Jeune encore, car il n'avait pas atteint l'âge de quarante ans ; il possédait déjà une longue expérience des choses de la guerre, Il avait assisté aux grands événements des dernières années de l'empire, fait la campagne de Russie, où il s'était signalé par sa bravoure et d'où il avait rapporté le ruban de la légion d'honneur. Plus tard, il avait mêlé son épée aux luttes sanglantes dont les Indes-Orientales furent le théâtre, et fait partie de l'expédition du général Van Geen à Célèbes. Une rare vivacité d'esprit, un coup-d'œil d'une merveilleuse promptitude, une activité que rien ne pouvait abattre, une courage qui ne reculait devant aucun danger, une intelligence qui n'avait qu'à effleurer les hommes et les choses pour les saisir et les pénétrer, telles étaient les qualités de cet officier. Sa parole vive et brève électrisait le soldat et inspirait la confiance. Plein de bonté, d'ailleurs, il était cœur des pieds à la tête ; et, si si nous l'aimions tous comme un frère, nous le tenions à la fois pour notre épée et notre bouclier.

Tel était l'homme que le gouverneur de Macassar investit du commandement de l'expédition. Aucun autre peut-être n'eût osé se charger d'une entreprise aussi hardie et exposée à tant de chances contraires.

On sait la configuration bizarre de l'île de Célèbes, dont la forme ne ressemble pas mal à un K majuscule. La barre principale, dont la partie supérieure dévie vers l'Est, court presque directement du Nord au Sud. Les deux autres branches forment trois baies, qui portent les noms de Boni, Telo et Tomini ou Gorongtala. C'est à l'ouest du jambage principal qu'est situé le royaume de Tanetta, en partie hérissé de rochers escarpés, en partie couvert de forêts à travers lesquelles on ne peut se faire jour que la hache à la main. Pour l'atteindre, il nous fallait traverser ces forêts presqu'impraticables, en suivant la crête des montagnes dont la chaîne, pareille à une grande arête de pierre, se prolonge du Sud au Nord sur toute cette partie de l'île ; on y pénètre du côté de la mer, en forçant les gorges des montagnes. C'est cette dernière route que Coehoorn choisit.

Nos préparatifs terminés, nous nous embarquâmes le 6 juin 1826, et le lendemain, dès le lever du jour, nous sortîmes de la rade de Macassar. Les vœux de la population nous accompagnaient ; et, à mesure que nous vîmes s'éloigner les toits rouges de la ville et les bastions gris du fort de Rotterdam, je ne sais quelle voix intérieure nous disait que nous apporterions bientôt à ces mêmes lieux les dépouilles d'un royaume, mais que nous y ramènerions mourant le chef intrépide qui nous commandait.

A peine entrés en mer, nous tournâmes brusquement au Nord où nous poussa une brise favorable. Nous longeâmes la côte occidentale de l'île, laissant à notre gauche une multitude de récifs et d'îlots à fleur d'eau, la plupart sans nom, et rasant de notre droite la plage de Célèbes, où se succédaient les sites plus pittoresque et les plus variés. On eût dit qu'une fée y eût vidé son kaléidoscope de paysages, qui changeaient à chaque moment de caractère et d'aspect; rochers qui affectaient les formes les plus diverses, sous la riche verdure qui les couvrait ; végétation qui n'a peut-être pas de rivale au monde; arbres dont les branches étaient couvertes de palombes et de faisans d'or et auxquelles pendaient des guirlandes de lianes où se balançaient des singes en nous regardant avec de grands yeux étonnés; nappes de hautes herbes au-dessus desquelles jaillissaient toutes sortes de fleurs étranges et vivement colorées comme des pierres fines au soleil. Parfois une vaste rizière ou des champs de maïs, d'où le moindre vent tirait des bruits et des sifflements qui se mêlaient en une harmonie bizarre avec le frémissement des feuillages et le chant des oiseaux cachés ou visibles. Tantôt d'énormes pans de rochers abruptes, chauves et terréfiés par la chaleur ; tantôt de verts amphithéâtres ou des gorges pleines de fraîcheur et de calme, d'où sortait un ruisseau transparent et limpide comme un ruban d'argent, ou un torrent tout jaspé d'écume et tourmenté par les anfractuosités obstinées de son lit.

Le lendemain de notre départ nous arrivâmes en vue de la côte de Tenetta. Il était onze heures du matin. Aussitôt que nous fûmes descendus sur la plage, qui est basse et presque au niveau de la mer, le commandant envoya au prince ennemi un parlementaire pour lui faire connaître ses desseins et tenter peut-être un moyen de conciliation. Il lui laissa une heure pour se décider.

Cette attente nous parut d'une longueur excessive, bien qu'elle fût employée à reconnaître le terrain et à nous préparer à une lutte dont il était difficile de prévoir l'issue, mais devant laquelle aucun de nous ne broncha, tant l'intrépide Coehoorn avait su enflammer les plus tièdes et exciter les moins courageux par cette électricité communicative que l'on éprouve en présence des véritables braves. Nous nous trouvions dans une vaste plaine qui était toute couverte de rizières et qui présentait une profondeur d'environ deux lieues. Elle était bornée à l'ouest par la plage et à l'est par un banc de rochers arides et escarpés, au pied duquel roulait une rivière et qui décrivait une ligne parallèle à la côte. Cette rivière se dirigeait du nord au sud, et, après avoir baigné sur une étendue de plusieurs lieues la base de la paroi orientale de la plaine, déclinait brusquement vers l'ouest et se jetait dans la mer. De l'endroit où nous étions, on n'apercevait dans la muraille verticale de la montagne qu'un seul passage par où l'on pût y pénétrer : c'était une gorge étroite, sombre et pareille à une brèche formée par un coup de sabre de géant.

Depuis longtemps tous les yeux étaient fixés sur cette ouverture, quand tout à coup nous vîmes revenir notre parlementaire. Il n'avait rien pu obtenir du prince rebelle. Lapatauw avait refusé de traiter avec les chrétiens, et il était déterminé à tenter la fortune des armes.

Dès lors Coehoorn n'hésita plus. Bien qu'il connût la supériorité des forces ennemies et la résolution du chef qui les commandait, il se décida à l'attaquer sans délai. Il n'y avait pas à choisir : il fallait frapper un grand coup et démonter l'ennemi en payant d'audace. Toutefois l'œuvre était d'une difficulté extrême. En effet, la ville de Tanetta était bâtie sur la croupe du banc de rochers qui se déployait devant nous. A peine si nous en apercevions les toits couverts de feuilles de palmier, au-dessus desquels jaillissait un minaret au sommet crénelé. Elle était protégée par une enceinte fortifiée, qui avait été construite par un ancien officier français nommé Delorme et expulsé de Java sous le gouvernement du maréchal Daendels. En outre, plusieurs ouvrages avancés, redoutes et fortins, en partie échelonnés le long de la rivière, en partie disposés sur la déclivité de la montagne, en défendaient l'accès.

(La suite à demain.)

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Samedi, 1er *Janvier* 1847. — (*Représentation n° 83.*)

LE SIÉGE DE LEIDE

ANNONCES.

TE HUUR OF TE KOOP

een uitmuntend goed Huis, voorzien van onderscheidene kamers, zolder, keuken, kelder, TUIN en groot ACHTERHUIS, met afzonderlijken uitgang, ook zeer geschikt tot woning, doch kunnende, naar verkiezing, worden ingerigt tot Stal en Koetshuis. Dit huis hetwelk alles bevat wat tot eene fatsoenlijke woning vereischt wordt, en zich bijzonder onderscheidt door ruimen en aangenamen bouwtrant, is gelegen op eene der fraaiste grachten van 's Gravenhage. Het kan reeds met 1e. Januarij 1848 worden aanvaard, en er is tevens gelegenheid om daarbij over te nemen een AMEUBLEMENT van twee Salons. Te bevragen bij den Timmerman *Maxwils* op de Nieuwe Haven, te 's Gravenhage.

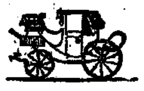

Pour cause de départ

A VENDRE

chez M. TEKELENBURG, loueur de Voitures, *Noordeinde*, UNE VOITURE, dite *VICTORIA*, très-solide, au prix de fl. 600 des Pays-Bas.

AVIS.

On demande un **Valet de Chambre**, âgé d'environ vingt ans, parlant le Français et l'Allemand, et muni de bons certificats.

S'adresser par écrit au bureau du Journal de La Haye, et indiquer l'âge, les personnes au service desquelles on a été précédemment, et quels gages on désire.

Cabinet Polytechnique.

Messieurs **FINN** ont l'honneur d'annoncer au Public que leur CABINET est ouvert journellement POUR QUELQUES JOURS au Salon SWITZAR, de midi jusque 3 heures et de 6 jusqu'à 10 heures du soir.

Entrée 75 ct., les enfants payeront 50 ct.

PLANTES DES ALPES.

Les soins apportés à la récolte, au choix des espèces et à la dessiccation de ces plantes ont procuré à son auteur un thé nouveau jouissant, au plus haut degré des propriétés béchiques, stomachiques, vulnéraires, et un excellent dépuratif du sang. C'est aussi un puissant auxiliaire pour provoquer et régulariser les époques mensuelles chez les femmes.

A Paris, chez Durand, pharmacien, fournisseur de la maison du Roi, 5 rue du Marché St-Honoré.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 29 Décembre.

		Int.	28 déc.	OUVERT.	FERMÉ.
Pays-Bas	Dette active	2½	[illegible]	54⅝	[illegible]
	Dito dito	3	66⅞	66⅝	[illegible]
	Dito en liquidation	3	66⅞	66⅞	67
	Dito dito	4	—	85	85⅜
	Dito des Indes	4	—	85½	—
	Syndicat	3½	—	—	—
	Dito	3½	—	—	—
	Société de Commerce	4½	—	163½	—
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	91½	—
	Act. du chemin de fer Holland.		[illegible]	—	[illegible]
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	[illegible]	104⅝	[illegible]
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	103⅝	—
Russie	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	95⅛	—
	Emprunt de 1840	4	—	86⅜	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	86	—
Espagne	Passive		—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Deferred		—	—	—
	Ardoins	5	—	15⅛	15¼
	Dito	3	—	—	—
	Coupons Ardoins		—	10⅞	—
	Obligations Goll. & Comp.	5	—	98⅞	—
Autriche	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito	2½	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	[illegible]
Pologne	Actions 1836	f	—	[illegible]	[illegible]
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—	[illegible]
	Id. Id. 1843		—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	[illegible]	[illegible]

Bourse de Paris du 28 Décembre.

		Int.	COURS 27 déc.	COMPT.	FIN COUR.
France	Cinq pour cent		—	117	117 [illegible]
	Trois pour cent		—	75 50	75 40
	» » » nouveau		—	76 85	76 60
Espagne	Emprunt Ardoin 3 p.c.		—	—	[illegible]
	Anc. différée		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		—	—	—
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	—	—

Bourse d'Anvers du 29 Décembre.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 15 P. — Dette différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — Cours après la Bourse (2½ heures). Ardouin 15 A. 1/16 P.

Bourse de Londres du 27 Décembre.

3 % Cons. 85½, ⅝. — 2½ % Holl. 56½. — 4 % id. 85½ ⅝. — Esp. 5 % 18¼ ½. — 3 % 30½. — Portug. 4 % 22½, 23.

Bourse de Vienne du 23 Décembre.

Métalliques, 5 % 104⅛. — Lots de fl. 500, 157½. — Lots de 250, 114½. — Actions de la Banque 1619.

LA HAYE, chez Léopold Lebenberg, Lage Nieuwstraat.